

Le 3 février 2021

## FLASH CSEC EXTRAORDINAIRE DU 03 FÉVRIER 2021

Ce CSEC extraordinaire s'est tenu spécifiquement pour évoquer le drame de Valence et l'assassinat de notre collègue Patricia PASQUION.

Après avoir repris les éléments figurant dans notre communiqué de presse fédéral publié le jour du drame et rappelé notre soutien plein et entier à sa famille, comme à ses proches et ses collègues, nous avons tenu à aborder avec le Directeur Général qui présidait cette séance le ressenti de tous les agents et cadres de Pôle emploi et les causes de la violence qui se manifeste envers notre institution de manière inquiétante.

Incontestablement, l'onde de choc de cet assassinat est immense et durable au sein des sites et structures de Pôle emploi, des DOM à la métropole, comme parmi la majeure partie des demandeurs d'emploi.

La Direction Générale dit vouloir rassurer les agents. Mais comment faire quand tous ceux qui assure l'accueil, ne serait-ce qu'occasionnellement, se disent « ça aurait pu être moi ! »...

Des solutions sont à l'étude nous dit la DG (recours à des caméras de surveillance plutôt qu'à des portiques, déploiement de vigiles, appui aux dépôts de plainte...) pour protéger davantage les agents sur le terrain quand bien même le « risque zéro » n'existe pas (*et on peut le lui accorder*) dès lors qu'on est ouvert au public, au sens très large du terme.

Face à l'aggravation du nombre de signalements pour agressions depuis le drame, émanant d'une frange mineure mais réelle des usagers, nous avons tenu à rappeler à la DG que ces agressions qui tendent à se multiplier depuis plusieurs mois ont trop longtemps été relativisées tant par la DG que les DR.

Pour la **CGT-FO**, il convient maintenant d'arrêter de se voiler la face sur l'origine majoritairement indemnitaires de ce qui peut générer de tels débordements.

Pour la **CGT-FO**, nous le réclamons depuis plusieurs mois déjà, tous les projets et dispositifs concourant à casser notre modèle social assis sur le paritarisme doivent être impérativement stoppés, en l'occurrence la casse du régime d'Assurance chômage est mortifère, le dialogue entre les interlocuteurs sociaux doit retrouver toute sa place, il faut revenir à la convention de l'Assurance chômage de 2017.

Face à des règles d'indemnisation de plus en plus draconiennes et injustes, prises unilatéralement par le gouvernement, dans le contexte de crise sanitaire et donc de crise sociale que nous subissons depuis un an, il est inacceptable de poursuivre dans la voie de la personnalisation à outrance de la « relation de service », comme il n'est pas concevable de rester autant mobiliser sur le champ du contrôle de la recherche d'emploi dans la logique des OVE/ORE, alors que c'est d'accompagnement dont les DE ont besoin.

Il en va ainsi du CRI (Conseillé Référent Indemnisation) ou du projet Agence de demain car c'est y compris dans le cadre de l'organisation du travail et de la délivrance de nos services qu'il convient de s'interroger sur la pertinence de certaines décisions dogmatiques qui, sous couvert de cette personnalisation de la relation de service, soit disant pour ré-humaniser cette relation alors que la DG déploie à outrance tous types de dispositifs digitalisés/numérisés, tendent à personnaliser la responsabilité de la réduction drastique des droits des DE, à personnaliser la pression que les politiques des gouvernements successifs mettent sur la tête des DE pour qu'ils reprennent le premier boulot venu, transférant cette responsabilité, pour nombre de DE, sur les agents devenus identifiables.

Et donc OUI ! Des cibles potentielles encore plus aisées qu'elles sont nommément identifiées !



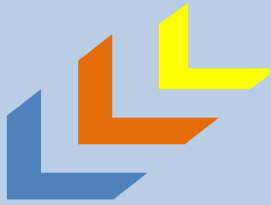
La **CGT-FO** Pôle emploi :

[Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr)

[www.fo-pole-emploi.fr/site-national](http://www.fo-pole-emploi.fr/site-national)

<https://twitter.com/Fopoleemploi>

<https://www.facebook.com/fopoleemploinational>



Le 3 février 2021

Quand nous considérons que le recours exponentiel à des CDD à Pôle emploi participe d'une logique de précarisation de la population, y compris d'ailleurs avec l'assentiment d'organisations syndicales qui ont signé des accords en ce sens et qui dans les médias prétendent effrontément s'étonner de tels taux de CDD à l'accueil des sites, sans oublier le recours massif à des services civiques exposés sans protection fonctionnelle aux mêmes risques que nous, le DG tend à considérer que nous sommes hors sujet.

Dès que l'on tente de ramener le débat sur le champ des réalités opérationnelles et des décisions politiques émanant tant des tutelles que de la DG, on se heurte à une forme de déni poli de nos arguments quand bien même les constats sont largement partagés par la plupart.

Qu'à cela ne tienne, la DG ne dévie pas d'un iota de ses

orientations stratégiques liées intrinsèquement aux décisions gouvernementales, la **CGT-FO** l'affirme, c'est d'abord là que le bât blesse !

Sans changement de cap de la DG comme des tutelles, il y a fort à parier hélas que nous poursuivions le compte navrant des fiches de signalement pour agressions physiques et verbales dans les prochaines semaines.

Adeptes de la contractualisation de meilleurs droits en faveur de la défense des intérêts matériels, sanitaires et moraux de tous les collègues de Pôle emploi, la **CGT-FO** exhorte le DG à négocier nationalement au plus tôt des accords permettant de préserver au mieux l'intégrité du personnel et d'améliorer nos conditions de travail, autrement qu'en nous proposant de la bienveillance et de la QVT au rabais à tous les étages.

**Absolument rien ne rendra la vie à notre collègue Patricia. Doit-on se contenter d'espérer que sa disparition tragique incite "nos" décideurs à partager un certain nombre de nos constats et à agir en conséquence ?**

**Ou devons-nous prendre les choses en main afin de ne pas tous nous retrouver pareillement éplorés dans les prochains mois, à force de leur inertie, devenue coupable.**

**Nos revendications ne sont pas seulement légitimes, elles sont l'évidence !**

**RESISTER REVENDIQUER RECONQUERIR**

*Prochain CSEC extraordinaire le 12 février.*

*Pour la délégation CGT-FO : Elemane ABDOU, Sakina ANTAR, Marlène BOILET, Fabien FALETTTO, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Stéphane JONCOUR & Sébastien SOCIAS (RS).*



**La CGT-FO Pôle emploi :**

[Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr)

[www.fo-pole-emploi.fr/site-national](http://www.fo-pole-emploi.fr/site-national)

<https://twitter.com/Fopoleemploi>

<https://www.facebook.com/fopoleemploinational>